



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL)

Date de la convocation : JEUDI 6 AVRIL 2023

Secrétaire de séance : M. DUMOULIN

D2023-14 Modification statutaire du périmètre de Decoset faisant suite à l'intégration de la commune de Fontenilles au sein de la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain (CC GOT)

L'adhésion de la commune de Fontenilles à la Communauté de communes du Grand ouest Toulousain est programmée au 30 avril 2023. Cette adhésion a été approuvée par le conseil municipal de Fontenilles le 24 mai 2022 et par le conseil communautaire du Grand Ouest lors de sa séance du 16 juin 2022. La commission départementale de coopération intercommunale a ensuite émis un avis favorable à cette extension lors de sa séance du 14 septembre 2022.

Pour que le champ géographique d'intervention de DECOSSET soit étendu à l'entier territoire de la CC GOT (c'est à dire avec la commune de Fontenilles), il convient dès lors de modifier les statuts du syndicat Decoset en ce sens.

La procédure de modification statutaire applicable n'est pas la procédure d'adhésion d'un nouveau membre, puisque la CC GOT est déjà membre de Decoset, mais la procédure de modification statutaire fondée sur l'article L. 5211-20 du CGCT qui dispose :

« **L'organe délibérant** de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L. 5211-17 à L. 5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification statutaire. **En l'absence de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.**

Accusé de réception en préfecture
031253102638-20230414-2023_94_01
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. »

La décision de modification doit être actée par arrêté du représentant de l'Etat dans le ou les départements intéressés, autrement dit par arrêté préfectoral actant la modification statutaire, dont la date d'entrée en vigueur sera le 30 avril 2023.

Par ailleurs, il est proposé, à l'occasion de cette modification statutaire, d'actualiser le nom de la communauté de communes anciennement dénommée Save au Touch.

Le Comité syndical, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la modification statutaire du périmètre de Decoset suite à l'intégration de la commune de Fontenilles au sein de la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain (CC GOT)

- **APPROUVE** la dénomination, dans les statuts de Decoset, de la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain, anciennement dénommée Communauté de communes de la Save au Touch

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
M. DUMOULIN



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	9	8	17
Votants	9	8	17
Pouvoirs	0	1	1
Total de voix	18	9	27
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	18	9	27

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20230414-D2023-14-DE
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023